



Indemnisation de l'employeur pour un accident de travail de 1987

Par **nicolas6440**, le **18/07/2009** à **11:16**

Bonjour, je desire engager une action contre mon employeur qui est responsable de mon accident le 12 juin 1987. Ce jour de l'accident de travail, mon chef m'a fait traversé un passage fait de madriers. Les madriers ont cedés sous mon poids, il n'y avait aucunes sécurité. J'ai fait une chute de 9m sur une dalle de béton, ce qui m'a causé une fracture de l'astragale du pied droit, avec arrachement des ligaments, tendons... Cet incident a bouleversé ma vie, ainsi que ma vie professionnelle. Operé une troisième fois le 16 janvier 2009, je vous demande assistance dans mes démarches. A la suite de cet accident, cet employeur s'est aussitôt débarrassé de moi car j'étais en contrat déterminé. Actuellement, à cause de ce pied, je ne peux plus travailler ni exercer dans n'importe quel corps de bâtiment, et ça depuis plus de vingt ans. En ce qui concerne cet employeur, lui ne m'a jamais dédomagé. J'attends donc vos réponses en vous remerciant. A très bientôt.rnrnAmicalement. rnNICOLAS.